



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

véhicules à deux roues

Question écrite n° 114900

Texte de la question

M. Christian Paul attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur les revendications de la fédération française des motards en colère (FFMC). Dans le cadre des décisions gouvernementales en matière de prévention routière, de nombreuses mesures concernent directement les usagers de deux-roues motorisés. Ces derniers déplorent le manque de concertation et se sentent stigmatisés par ces mesures qui ne répondent pas aux besoins et à leurs demandes. La FFMC sollicite l'instauration d'un véritable dialogue et non un simulacre de concertation. Aussi, il lui demande s'il entend répondre à cette demande de concertation et d'échange avec les usagers de deux-roues motorisés.

Texte de la réponse

La concertation nationale pour la sécurité des deux roues motorisés a été instituée en juin 2009 par la délégation à la sécurité et à la circulation routières. La Fédération française des motards en colère (FFMC), comme de nombreuses autres organisations représentatives de la communauté motocycliste, a été invitée à participer et l'a fait de manière très active, dans tous les groupes de travail constitués : infrastructures, formation, véhicule, équipement, règles et connaissances de l'accidentalité spécifique des usagers de deux roues motorisés. Cette concertation a permis de nombreuses avancées et son utilité a été reconnue unanimement par tous les intervenants, y compris la FFMC. Le dernier Comité Interministériel à la sécurité routière a décidé de renouveler le Conseil national de la sécurité routière, instance de concertation qui poursuivra l'examen des questions de sécurité des deux roues motorisés. Dès sa prise de fonction, le nouveau délégué interministériel à la sécurité routière, a souhaité rencontrer la FFMC et nouer avec elle des relations de travail aussi nourries et confiantes qu'avec tous les autres représentants des usagers de la route.

Données clés

Auteur : [M. Christian Paul](#)

Circonscription : Nièvre (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114900

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 2011, page 7823

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3924